



**Le Centre d'études Jacques Georgin est reconnu comme centre d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles**

**Note d'analyse 4 - 26**  
**"Parlons enseignement"**

Bruxelles, le 25 juin 2026.

**Franz ANDRÉ**  
**Directeur du Centre d'études Jacques Georgin**

**Synthèse du colloque coorganisé par le Centre d'études Jacques Georgin et DÉFI, le 31 janvier 2026.**

## INTRODUCTION

L'école est un lieu d'apprentissage, de socialisation, de culture, de découverte de soi et des autres... Elle est un des piliers de nos sociétés. Elle forme et doit être un incubateur de futurs citoyens/nes qui non seulement maîtrisent des savoirs et des compétences, mais qui se connaissent aussi intimement et pourront dès lors s'orienter dans leur vie future. Dès le plus jeune âge, dès la maternelle, il s'agit sans doute d'élever, dans le sens premier de "porter plus haut" des enfants, puis des adolescents et pour en faire plus tard des hommes et des femmes libres et éclairés.

**L'école est donc un lieu d'apprentissage et de vie.** Être enseignant, c'est mettre toute son énergie au service des élèves et sans doute aussi de la société. Être enseignant, c'est entretenir et transmettre son savoir et ses compétences à des élèves. On dit du métier d'enseignant, qu'il est le plus beau métier du monde...

**Or, il semble bien que le métier d'enseignant connaisse des difficultés croissantes :** manque de moyens matériels, pénurie de personnel, accroissement de la charge administrative, difficultés dans la gestion des relations avec des directions ou des parents d'élèves, élèves en décrochage, harcèlement et violence à l'école... Il arrive alors que le désenchantement et le découragement s'installent peu à peu.

Selon une étude de l'Université de Liège réalisée en 2023, 33,7% des enseignants ont quitté l'enseignement au cours des cinq années qui ont suivi leur entrée en fonction. Un double enjeu questionne notre enseignement : attirer des enseignants et les retenir.

Il faut sans doute **moderniser et réformer le statut des enseignants**, qui ne sont pas assez sécurisés en début de carrière et peut-être trop en fin de carrière. Cet écart est abyssal. Il décourage les jeunes enseignants qui quittent prématurément leurs fonctions et crée d'inévitables tensions au sein des équipes. Dans certains pouvoirs organisateurs, on assure à tout enseignant temporaire un contrat pour au moins 10 mois. L'idée serait d'offrir une possibilité de contrat intermédiaire "co-enseignant" ou "polyvalent".

Il faut aussi **décloisonner les réseaux d'enseignement** de telle sorte qu'un enseignant conserve son ancienneté administrative lors du changement de réseau. Ne pourrait-on pas créer une "portabilité de l'ancienneté" valable dans tous les réseaux ? Une telle mesure encouragerait la mobilité des enseignants, améliorerait la transparence et l'équité au sein du système éducatif, et permettrait un décloisonnement global. Il faudrait encore faciliter les parcours et les échanges avec le monde du privé sans nuire à l'expertise du monde enseignant. Dans un monde où les jeunes voyagent, partent à l'étranger, deviennent nomades, changent fréquemment de métier et questionnent leur carrière, est-il réellement sérieux d'enfermer les enseignants dans un pouvoir organisateur ou un réseau ?

**La lutte contre la pénurie d'enseignants doit donc être une priorité absolue.** À Bruxelles et en Région wallonne, les chiffres des étudiant(e) inscrit(e)s en filière pédagogique chutent. En 2023, année où la formation initiale des enseignants avait été portée de 3 à 4 ans, le nombre d'inscrits avait chuté de 20%. Aujourd'hui, il semble bien que 25% des nouveaux enseignants de la Fédération Wallonie Bruxelles n'ont **aucune** compétence disciplinaire ou pédagogique précise. La formation initiale des enseignants ne devrait-elle pas pouvoir se faire

également à horaire décalé, afin que celles et ceux qui travaillent mais aspirent à enseigner puissent se former en soirée ?

**Le nombre et le rythme de réformes de l'enseignement posent également question.**

Face à un rythme de réformes soutenu, de réelles questions de bien-être au travail des enseignants et des directions se posent. Ces questions du bien-être au travail et des risques psychosociaux liés aux conditions de travail doivent alerter les décideurs et l'administration. La stabilité des conditions de travail pose question. Et on a le sentiment que le métier d'enseignant devient de plus en plus pénible, avec de plus en plus de charges bien éloignées parfois du cœur du métier.

**Les parents d'élèves sont également des acteurs d'un enseignement épanouissant.**

Être parent d'élève, ce n'est sans doute pas tous les jours une responsabilité évidente. L'absentéisme d'enseignants non remplacés parce qu'il y a pénurie est, par exemple, un sujet de préoccupation constant pour de nombreux parents. Cet absentéisme nuit aux enseignements et les parents d'élèves se sentent parfois très démunis face à cette situation.

N'y a-t-il pas parfois un fossé, une incompréhension entre les parents, les directions et les enseignants dû à une multiplication de réformes difficiles à comprendre ? Les parents sont-ils de véritables acteurs de l'enseignement ? Ne sont-ils pas parfois dépossédés, exclus en quelque sorte, de décisions qui concernent directement l'avenir de leurs enfants, notamment dans le cadre de réorientations scolaires dans lesquelles les parents à faible indice socio-économique ont parfois l'impression d'être dépossédé de leur rôle ? A l'inverse, les parents ne jouent-ils pas parfois un rôle ambigu en délégitimant les enseignants ? Ne faut-il pas mettre un terme à l'orientation parfois abusive des élèves à indice socio-économique faible vers le spécialisé par l'information et la sensibilisation notamment des parents, et par la diffusion à tous les acteurs concernés du droit des parents à refuser une orientation spécialisée ?

Comment améliorer la collaboration entre les parents et les équipes enseignantes et éducatives ?

Il y a aussi les parents qui n'ont pas la chance de maîtriser les codes scolaires, parce que leur scolarité est incomplète ou qu'elle s'est faite dans un système très différent du nôtre. Ces parents sont-ils suffisamment armés pour soutenir leurs enfants ? Comment le système scolaire peut-il mieux les intégrer ?

Il est nécessaire de donner la parole à une série d'acteurs qui, bien souvent de près, se soucient de l'école, de ses enseignants et de leurs conditions de travail, des élèves qui viennent pour apprendre et de leurs conditions de vie à l'école, des parents qui se soucient de l'avenir de leurs enfants. Il faut prendre le temps de la réflexion autour d'une série de questions qui se posent aujourd'hui et pour lesquelles on doit tenter de trouver des réponses adéquates.

Le CEG et le parti DÉFI ont donc organisé une journée d'étude autour de quatre panels, et une série d'intervenants issus des mondes académique, syndical, enseignant et de la société civile.

## Panel 1 : Former, attirer et retenir les enseignants.

Le premier intervenant de ce panel est M. Marc Demeuse, enseignant à l'UMons où il assure des enseignements en Bachelier et en Master dans les domaines de l'analyse des politiques éducatives et des programmes d'enseignement, de la méthodologie et des techniques de l'enquête, de la didactique des disciplines d'éveil, de l'évaluation des apprentissages scolaires et de la formation des enseignants. M. Demeuse exerce également des activités de chercheur dans les domaines de la formation des enseignants, de l'analyse et de l'évaluation des systèmes d'enseignement et des politiques éducatives, du développement d'outils pédagogiques et de l'évaluation des apprentissages. Son intervention s'intitulait "Former, attirer et retenir des enseignants qualifiés et motivés : entre la théorie et la pratique".

M. Demeuse commence son intervention en présentant un passage d'un rapport de l'OCDE publié en 2005 :

*“Pour réagir aux pénuries d'enseignants, les systèmes éducatifs ont souvent recours à **plusieurs mesures à court terme** : ils peuvent **abaisser le seuil des qualifications** requises pour l'accès à la profession, **affecter des enseignants à l'enseignement de matières pour lesquelles ils ne sont pas pleinement qualifiés**, **augmenter le nombre d'heures de cours allouées aux enseignants** ou encore **augmenter l'effectif des classes**. **De telles mesures**, si elles permettent d'assurer qu'aucune classe n'est laissée sans enseignant, de sorte que la pénurie n'est pas nécessairement manifeste, **soulèvent cependant des questions quant à la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage.**”*

Pour M. Demeuse, **il ne suffit pas de recruter des enseignants. Il faut également leur apporter du soutien, les aider à se perfectionner professionnellement.** Les enseignants doivent avoir le droit de continuer à apprendre. Et cette possibilité de formation doit être soutenue. Les résultats comptent aussi : être professeur, ce n'est pas être animateur de centre de vacances. L'usager est l'élève. Les professeurs sont bien évidemment titulaires de droits, mais l'objectif final est de permettre de faire en sorte que les élèves soient moins des élèves et plus des citoyens.

Il aborde **la question de la pénurie**, qui existe à des degrés différents et qui frappe certains groupes plus que d'autres. Ceux qui quittent l'enseignement sont ceux qui sont moins formés voire pas formés, qui occupent plutôt des situations complexes, qui sont localisées dans l'enseignement technique, dans certains établissements plus difficiles. C'est comme toujours aux endroits les plus fragiles, où les publics sont les plus fragiles, que les choses se marquent le plus.

L'OCDE avertit à propos des **solutions court-termistes**. Aujourd'hui, la pénurie des enseignants sert à affecter des enseignants qui ne sont pas formés. On recrute aussi largement que possible. On retrouve même des enseignants en seconde carrière. On peut tout à fait accepter ces enseignants, qui sont utiles, indispensables voire même obligatoires dans la formation à certains métiers. Et on a le droit de se réorienter, mais il faut réfléchir à la façon dont on permet aux travailleurs de se réorienter, y compris d'acquérir une formation.

L'augmentation du nombre d'heures est, pour M. Demeuse, une recherche de la facilité. Tout comme l'augmentation des effectifs des classes.

**Aujourd'hui, s'il y a pénurie, c'est que le métier d'enseignant est moins attractif.**

M. Demeuse cite un passage du rapport publié en 2005 de Mme Jacqueline Beckers (ULiège) : *“L'attractivité de la profession enseignante diminue : elle n'est plus le signe d'ascension sociale, elle ne garantit plus la sécurité d'emploi, ou alors pas avant longtemps, les rémunérations par rapport au privé sont peu tentantes, le corps enseignant s'est considérablement féminisé et devient aussi progressivement âgé, l'image de la vie dans certaines écoles, relayée par les médias, effraye...”*.

Pour M. Demeuse, le système de l'enseignement en Belgique est extrêmement compliqué et, à un moment donné, si on ne remet pas en cause les structures, on ira se cogner contre ces structures, à ces frontières d'efficience. Et si on doit faire un grief au Pacte d'excellence, c'est à son cahier des charges qu'il faut le faire. **Comment faire en sorte de créer le vivre-ensemble dans une structure qui est structurellement ségréguée ?** Ce n'est pas simple. Ne pas toucher aux structures, c'est se condamner à faire les choses trop lentement.

On est aujourd'hui dans **une situation de quasi-marché** pour les enseignants et pour les élèves. Le système actuel est pénible pour les enseignants et pour les élèves. La perte d'élèves dans certains établissements entraîne des pertes d'enseignants et déstabilise les équipes. Comment stabiliser des équipes dans un modèle qui déstabilise structurellement et dans lequel une école, d'une année à l'autre, a perdu 50% de ses effectifs et qu'une autre école crée du filtrage et perd 50% de ses élèves ?

Il faut regarder **le problème de la mobilité des élèves** en face. Les indicateurs de la communauté française montrent que quand on bouge, ce n'est généralement pas suite à un déménagement. Les élèves changent d'école parce qu'ils échouent, et vont généralement vers une école moins bien cotée. Il faut une réelle réflexion sur les raisons qui amènent des élèves à changer d'école. Dans ce débat, il faut aussi se pencher sur les structures et sur la taille des structures. M. Demeuse compare les pouvoirs organisateurs à des petites PME et à la difficulté, dans ce contexte, d'assurer la stabilité des équipes et un statut du personnel.

Pour décourager les départs après quelques années, il faut **fidéliser les enseignants**. Il faut donc se pencher sur le climat et les conditions de travail. Il faut aussi se pencher sur la question des évolutions de la carrière. A ce sujet, la nomination tardive est problématique. Dans le modèle français, qui connaît aussi des problèmes, on est fonctionnaire-stagiaire pendant une durée d'un an puis on est nommé. La suppression des nominations paraît techniquement compliquée et financièrement intenable. Si on veut mieux servir l'intérêt des plus jeunes enseignants, il faut réfléchir à une nomination plus précoce.

M. Demeuse aborde ensuite la considération des enseignants. Les enseignants se considèrent comme mal considérés, mais la population les considère mieux que ce qu'ils croient.

Le métier d'enseignant est très difficile parce que c'est un métier très solitaire.

**La question de l'amélioration des conditions de travail** est donc très importante. Pour améliorer ces conditions, il faut investir, ce qui signifie qu'il faut réfléchir pour que ce soient de

réels investissements et pas de la perte de moyens. La question de l'immobilier dans l'enseignement doit faire partie de ces réflexions. Le morcellement décisionnel conduit à des inepties : des bâtiments désuets sont remplis d'élèves, et d'autres bâtiments qui pourraient être utilisés sont vides. Il faut aussi lutter contre les écoles ghettos et favoriser le vivre-ensemble au-delà des slogans. Il faut également un soutien aux enseignants, ce qui signifie qu'il faut aussi réfléchir aux fonctions non-enseignantes.

Pour terminer son exposé, M. Demeuse se penche sur **la question des maîtres de stage**. Être maître de stage, c'est une réelle responsabilité. A l'heure actuelle, un maître de stage perçoit un montant de 15,6 € par journée d'encadrement d'un futur instituteur, régent ou orthopédagogue, soit 3,11 € de l'heure. C'est assez peu. Tout comme les 5% de valorisation de la carrière des enseignants. Une année supplémentaire d'études pour une hausse de salaire de 5% en étant titulaire d'un Master va accélérer la fuite des enseignants et donc la pénurie.

La parole est ensuite donnée à M. Xavier Toussaint, président de la CSC-Enseignement depuis le 1er janvier 2020, présidence à laquelle il a été réélu en mai 2025. Son intervention s'intitule : "L'école craque. Quelles fondations pour envisager ensemble l'avenir ?".

M. Toussaint débute son exposé en partant des **fondations de l'enseignement**. Il rappelle que **les enseignants sont des personnels dévoués**, qui font leur métier avec passion, sans compter leurs heures et qui veulent un meilleur avenir non seulement pour leurs élèves mais aussi pour eux-mêmes et pour l'avenir de leur profession. Mais ces personnels sont également des travailleurs pour qui l'épanouissement personnel en dehors du travail a aussi de l'importance. Tout comme les questions de rémunération, de pension, de temps de travail comptent.

Actuellement, le système tient par le dévouement des équipes, pas parce qu'il est bien construit. A l'heure actuelle, de très nombreuses tâches (classes ouvertes, voyages scolaires, fêtes scolaires, journées scolaires, accueil des nouveaux enseignants, coordinateur informatique...) sont réalisées sans heures NTPP allouées. **De très nombreuses heures n'ont jamais été chiffrées, mais leur nombre est colossal**. Et cela crée parfois des tensions dans les équipes entre ceux qui font beaucoup et ceux qui font moins. Il faut ajouter à cela les assemblées générales et la préparation des rentrées scolaires. Les enseignants travaillent pendant leurs périodes de congé.

**Les enseignants font aussi face à des dépenses multiples**, comme l'abonnement GSM puisqu'il permet l'accès aux applications Smart School ou Quest. Des applications qui requièrent de l'attention en ce compris le week-end. Une autre dépense citée est celle de la nourriture d'enfants qui se retrouvent parfois à l'école avec leur boîte à tartines vides...

Ce genre de discriminations est très présent dans les métiers du "care", qui sont plutôt des métiers féminins.

**Depuis 2019, la charge de travail des enseignants est divisée en 5 composantes** : la "charge face classe" de 26 à 20 périodes hebdomadaires en fonction du niveau dans lequel on enseigne ; le travail collaboratif (60 périodes annuelles) qui implique des réunions, des préparations et des rapports bien souvent réalisés chez soi ; la formation professionnelle (6,5

jours par an) ; le service à l'école et aux élèves (réunions de parents...) qui n'a jamais été objectivé ; le travail autonome pour la classe.

La charge de travail est accrue au niveau des plans de pilotage, et les messageries professionnelles ont démultiplié le temps d'attention. Les bulletins et les rapports sont de plus en plus conséquents. On assiste en parallèle à une diminution du nombre de jours blancs, ce qui a pour conséquence que les conseils de classe se tiendront désormais en soirée et en début de nuit. De même, de nombreuses réunions se tiennent pendant l'heure de midi.

A la fin des années 70, il y avait des classes de 20 élèves pour les cours généraux et de 12 à 15 élèves pour les cours à option. Le temps de travail était de 20 heures par semaine, dont 16 heures devant la classe, avec une carrière moins longue et une pension de service public basée sur l'ancien modèle. A cette époque, il y avait une heure payée pour les conseils de classe. Il existait aussi un système de guidance individuelle qui permettait aux enseignants de rencontrer les élèves une fois par quinzaine.

Aujourd'hui, **une demande forte des organisations syndicales concerne l'objectivation du temps de travail réel.** Cette demande n'a pas été rencontrée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est pourtant une obligation des employeurs reconnue par le droit européen.

Lors d'une intervention devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en décembre 2025, **M. Toussaint utilise le terme d'"agression" pour décrire les réformes en cours.** À ces réformes, il oppose des propositions miroirs. Il cite la réduction de la disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) à 24 mois. Jusqu'à présent, les DPPR sont disponibles à temps plein pour un mois par année travaillée. On peut donc généralement considérer que, au bout de 36 années de travail, on a droit à 36 mois de prépension. Ce sera réduit à 24 mois calendaires de manière unilatérale. M. Toussaint plaide pour le maintien du système de DPPR actuel et pour un mécanisme permettant aux enseignants de reprendre leur souffle en fin de carrière, notamment par la mise en place d'un congé 1/10ème à partir de 50 ans. **Il souligne que les risques d'épuisement professionnel sont colossaux.** Beaucoup d'enseignants sont désabusés. M. Toussaint aborde également la baisse drastique des pensions des services publics avec des coupes unilatérales dans le contrat social puisque le salaire de référence sur lequel la pension de service public va être calculée sera la moyenne de toute la carrière au lieu des dix dernières années. Il plaide pour le maintien du système actuel. Pour M. Toussaint, il ne faut surtout pas prendre en compte les premières années dans ce calcul. M. Toussaint aborde ensuite la question de l'encadrement dans l'enseignement qualifiant, où le nombre total de période professeurs (NTPP) a été réduit de 3%. Cela représente environ 500 équivalents temps plein en moins, dans un enseignement qui scolarise les élèves qui ont le plus de difficultés personnelles. Il plaide pour une révision à la baisse de la taille des classes, surtout en début de scolarité.

M. Toussaint pointe **des réformes réalisées dans la précipitation et sans concertation.** Il cite un exemple de décision prise par le gouvernement actuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles : des stages à organiser en première secondaire à partir de la rentrée prochaine, pendant les jours blancs. Personne n'a jamais téléphoné aux syndicats pour savoir si c'était une bonne ou une mauvaise idée. A l'heure actuelle, force est de constater qu'on a besoin de concertation en amont. Les enseignants ont également besoin de prévisibilité et de sérénité.

Aujourd'hui, l'administration communique directement sur les boîtes mail des membres du personnel par rapport à des mesures qui n'ont fait l'objet ni de concertation ni de travail parlementaire. **On est dans une forme d'imposition de mesures du haut de la pyramide vers le bas sans concertation ni travail parlementaire.** Et cela sous-entend que ni la concertation avec les acteurs ni le travail parlementaire ne comptent parce que, de toute façon, aucun amendement parlementaire ne sera déposé.

**Autre exemple de cette agression en cours :** un passage direct à 60% du traitement lors d'une disposition maladie au lieu de 80% la première année. Pour M. Toussaint, il serait plus efficace d'avoir une réflexion sur le travail qui rend malade plutôt que d'attaquer les malades. Il signale que des enseignants continuent à travailler alors qu'ils sont épuisés. Il mentionne également des contrôles maladie vexatoires, avec des déplacements forcés chez le médecin contrôleur.

**Un exemple supplémentaire de cette agression** est la hausse de la charge horaire sans revalorisation dans le secondaire supérieur. On en parle beaucoup actuellement et on estime une perte de 300 à 400 euros nets par mois.

**Il faut une réflexion sur les barèmes, surtout en début de carrière.** Le barème 401 proposé (+5%) est jugé insultant par M. Toussaint. En effet, une simulation montre qu'il faudra 19 années de carrière pour compenser l'année d'études en surplus avec une hausse du minerval. **Il faut également lancer une réflexion sur le modèle 175/182.** On pourrait envisager que les élèves rentrent à l'école cinq jours après les enseignants. Cela permettrait aux enseignants de se former au début de l'année scolaire, de ne pas avoir ces journées pédagogiques qui dérangent tout le monde, et en même temps de préparer sereinement la rentrée scolaire sans avoir ces assemblées générales pendant les vacances.

Aujourd'hui, les enseignants sont économes, psychologues, éducateurs... Or, on a besoin d'équipes pluridisciplinaires. Une puéricultrice par implantation fondamentale semble une évidence. Il faut également des assistants sociaux, même s'il en manque. Il faut aussi des éducateurs en suffisance, y compris dans le fondamental.

**Le passage au contrat à durée indéterminée inquiète M. Toussaint.** On doit stabiliser les personnels en début de carrière, mais M. Toussaint insiste sur le maintien du statut d'enseignant. De même, **M. Toussaint insiste sur la nécessité de travailler au-delà de l'image.** Travailler sur l'image ne sera pas suffisant. Et le retour de l'autorité à l'école souhaité par la Ministre de l'enseignement ne doit pas être un retour à l'autoritarisme et à la crainte.

M. Toussaint plaide également **pour des écoles plus mixées** socialement pour que les difficultés soient réparties entre établissements et pas, comme c'est le cas aujourd'hui, où tous les bons élèves qui viennent principalement de bonnes familles sont à certains endroits et où on cumule à d'autres endroits les difficultés sociales, médicales, de violence, de dyspraxie, etc.

Pour tout cela, il faut de l'argent. **M. Toussaint réfute l'argument budgétaire du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.** Une étude a d'ailleurs été publiée sur le site d'Econosphères qui montre que d'autres pistes étaient possibles.

## Panel 2 : “Assurer un recrutement équitable et une mobilité des enseignants”

Pour ce panel, c'est monsieur Jean-Claude Laes qui intervient. M. Laes est Professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles. Il a également été échevin de l'Enseignement, des Académies et des Finances durant 18 ans à Woluwe-Saint-Pierre. Il est encore auteur d'un essai intitulé : « *Écoles islamiques : la communautarisation de l'enseignement. Pacte unioniste pour l'École conviviale de demain* » (Paris, L'Harmattan, 2024). Son essai a aussi été publié en italien.

Son intervention s'intitule “Réseaux scolaires : une école du vivre-ensemble pour demain ?”.

### Monsieur Laes remonte à l'année 1830 et à l'unionisme pour débiter son exposé.

Il rappelle que **l'unionisme est une alliance entre catholiques et libéraux qui vont travailler ensemble, malgré leurs divergences, et donner naissance à la Constitution belge de 1831**, qui contient un certain nombre de libertés fondamentales, dont la liberté des cultes (article 19) et la liberté d'enseignement (article 24). En ce qui concerne la liberté d'enseignement, son financement a été prévu dans l'article 180 de la Constitution qui prévoit un financement à charge de l'Etat, pour tous les cultes reconnus, du traitement et des pensions des ministres du culte. Ces cultes reconnus sont le catholicisme et le protestantisme (1830), le judaïsme et l'anglicanisme (1870), le culte islamique (1970) et le culte orthodoxe (1985). L'article 24, paragraphe premier, alinéa 3 de la Constitution prévoit que dans les écoles officielles, pas dans les écoles libres, on doit offrir un cours de tous ces cultes reconnus, plus le cours de morale non-confessionnelle à l'origine.

En 1831, il n'avait pas été prévu de financer les écoles libres qu'on appelle aussi privées. Les catholiques au gouvernement n'avaient d'ailleurs pas demandé ce financement, dans un contexte européen qui avait été difficile pour eux depuis des années, notamment dans le cadre de la Révolution française. **Lors de l'éclatement de la coalition libérale-catholique, on assiste en Belgique à l'apparition d'un gouvernement purement libéral, le gouvernement Rogier, qui souhaitait créer des écoles d'Etat, ce qui a déclenché la colère des évêques catholiques.** On assiste alors à l'éclatement de la première “guerre scolaire” en Belgique. En 1884, les catholiques obtiennent une majorité absolue au Parlement qu'ils conserveront pendant trente ans. Pendant la durée de cette majorité absolue, deux décisions sont prises : assurer le financement des écoles dites “libres” et limiter la possibilité de créer des écoles de l'Etat en fixant des nombres maximums de ces écoles. Il faut se rappeler qu'à l'époque, les catholiques considéraient les écoles de l'Etat comme supplétives. Dans cette optique, on ne pouvait créer une école de l'Etat que là où il n'existait pas d'école catholique. Mais cela allait plus loin : en cas de création d'une école catholique là où il existait une école de l'Etat, alors cette dernière aurait dû fermer ses portes.

La comparaison de l'article 24 de la Constitution belge avec l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est intéressante. Cet article 26 déclare que toute personne a droit à l'éducation, que cette éducation doit être gratuite et que l'enseignement élémentaire est obligatoire. Cet article 26 précise aussi que cet enseignement doit tendre à l'épanouissement personnel et favoriser la tolérance.

**Les catholiques vont occuper le pouvoir en Belgique de 1884 à 1914.** À la fin de la **Première Guerre mondiale**, un gouvernement d'union nationale est créé qui regroupe catholiques, libéraux et socialistes. La décision du suffrage universel (uniquement pour les individus de sexe masculin) est prise à ce moment. Les catholiques, qui y étaient opposés jusque-là, acceptent ce suffrage universel à condition que les subsides accordés aux écoles catholiques ne soient pas remis en cause.

Au **lendemain de la Seconde Guerre mondiale**, la Question royale éclate. À cette époque, le Parti social-chrétien est très proche de la couronne et finit par obtenir une nouvelle majorité absolue au Parlement entre 1950 et 1954. Il en profite pour augmenter une nouvelle fois les subsides accordés aux écoles catholiques. Une nouvelle majorité PS - Parti Libéral prend ensuite la tête du gouvernement belge. En quête d'économies, cette majorité remet en cause cette augmentation des subsides accordés aux écoles catholiques. C'est le début de la deuxième guerre scolaire en Belgique. **En 1958, le parti social-chrétien gagne les élections mais n'obtient pas la majorité absolue.** Il faut négocier et cela débouchera sur le **Pacte scolaire (1959)**. Du côté catholique, on abandonne l'aspect supplétif des écoles de l'Etat. Du côté socialiste et libéral, on accepte de ne plus remettre en cause le financement des écoles catholiques et des écoles liées à d'autres cultes. Dans les écoles officielles, un cours de "morale non confessionnelle" devant être neutre est également créé à cette époque. **On assiste à l'émergence du concept de la neutralité de l'enseignement.**

Le conférencier se livre ensuite à un rappel du contenu juridique de la **Convention européenne des droits de l'homme (CEDH, 1950)**. Il rappelle qu'en vertu de cette convention, l'État a deux obligations : veiller à la neutralité de l'enseignement public pour ne pas blesser les convictions respectables des parents, c'est-à-dire conformes à une société démocratique telle que l'entend la CEDH ; tolérer la création d'écoles privées, sans devoir les créer et sans devoir les financer. Mais si l'État finance ces écoles privées, comme c'est le cas en Belgique, il est tenu de poursuivre ce financement en vertu de l'article 14 de la CEDH qui consacre le principe de non-discrimination.

**Après le Pacte scolaire, la notion de pluralisme fait son apparition en Belgique.** Une notion abordée dès 1946 par deux enseignants de l'ULB. On assiste dans le courant des années 1960 à l'apparition de partis pluralistes en Belgique : le Parti de la Liberté et du Progrès (PLP, 1961) et le Front démocratique des francophones (FDF, 1964). Cette notion de pluralisme a été également développée par un professeur de l'Université de Liège qui s'appelait Arnold Clause et qui était également président de la Ligue de l'enseignement. Pour résumer sa pensée, on peut dire que "le pluralisme scolaire doit, en démocratie, faire place à l'école pluraliste". Cela signifie qu'**au lieu d'avoir toute une série de réseaux scolaires, il faut une école qui soit l'école de tout le monde. Cette vision de l'école pluraliste a été concrétisée dans une loi votée le 14 juillet 1975, mais elle n'a jamais été appliquée.** Il existe actuellement une école pluraliste en Belgique, située en Communauté germanophone. Deux raisons sont évoquées par le conférencier pour expliquer que cette loi de 1975 soit restée lettre-morte : des états d'âme du côté du monde de l'enseignement catholique, et la crainte des enseignants et des syndicats d'une remise en cause du statut.

**Une dernière étape importante se déroule en 1988 avec la communautarisation de l'enseignement.** Du côté francophone, cette communautarisation entraîne la crainte chez les sociaux-chrétiens d'être mis en minorité par les socialistes et les libéraux en communauté

française. Du côté néerlandophone, c'est l'inverse puisque ce sont les laïques qui craignent une mainmise des sociaux-chrétiens (on parle à cette époque d'"État CVP") sur l'enseignement. Les négociations vont aboutir à l'introduction dans la Constitution des garanties du Pacte scolaire et notamment de son financement. Concrètement, cela signifie qu'au lieu d'une majorité simple pour modifier ce Pacte et ses garanties, il faudra une majorité spéciale (notamment le vote au deux tiers). À cette époque, on a consacré le principe de l'égalité entre les écoles dans la Constitution avec une dérogation pour ce que l'on appelle les discriminations objectives, comme l'obligation d'organiser différents cours de religion et de morale. On a également introduit une troisième garantie visant à contrôler qu'il n'y ait pas d'atteinte à ce principe d'égalité entre les écoles, en chargeant la Cour d'arbitrage, devenue depuis la Cour constitutionnelle de traiter les recours en la matière.

**Entre 1831, où il n'y avait pas de financement, et cette réforme bétonnée dans la Constitution belge, avec toutes les garanties constitutionnelles afférentes, on peut parler de victoire pour le monde catholique en Belgique.**

**Mais cette victoire n'est-elle pas une victoire à la Pyrrhus pour notre société et pour le vivre ensemble au sein de notre société ?** On assiste en 1989 à la création de la première école islamique en Belgique. Cette création a suscité des réactions diverses. Le ministre PSC de l'enseignement à l'époque, Jean-Pierre Grafé, a déclaré que cette création d'une école islamique était totalement en conformité avec les libertés constitutionnelles. Vic Anciaux (Volkswaerter), secrétaire d'État bruxellois à l'immigration, s'il reconnaît le droit de créer une école islamique, dénonce quant à lui la création d'écoles ghetto musulmanes. Paula D'Hondt (CVP), commissaire royale à la politique des immigrés, dira la même chose. Herman Van Rompuy, président du CVP à l'époque, déplorera aussi la création de cette école. Charles Picqué (PS), à l'époque à la tête de l'exécutif bruxellois, considérait que cela allait entraîner une ségrégation qui s'apparenterait à un régime d'apartheid. Et il soulignait que le pouvoir organisateur était directement subordonné à une autorité principalement issue de l'Arabie saoudite. Mais la Constitution belge était très claire, et elle donnait le droit aux musulmans de créer une école islamique reconnue et financée par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le conférencier cite un ouvrage publié il y a quelques années par l'avocat constitutionnaliste Marc Uyttendaele dans lequel il constate qu'il n'y a eu aucune réflexion menée sur la possibilité de voir se développer un réseau d'écoles islamiques qui bénéficieraient automatiquement des mêmes facilités que les écoles de l'enseignement catholique. Pour l'auteur, on assiste à une seconde communautarisation. Le Pacte scolaire de 1958, bétonné dans la Constitution en 1988, est devenu un cheval de Troie du développement d'un communautarisme islamique en Belgique.

Après ce tour d'horizon du passé, le conférencier se pose la question de la direction à prendre pour l'avenir. **Si nous voulons vraiment favoriser le vivre-ensemble, ne serait-il pas préférable d'en terminer avec tous les apartheid scolaires et les cloisonnements que nous connaissons, et de faire en sorte que tous nos enfants apprennent à se connaître, à s'apprécier, à se respecter au sein d'une même école ?** Une même école qu'on pourrait qualifier de "conviviale", c'est-à-dire une école du vivre-ensemble, c'est-à-dire une école pluraliste où règnerait une plus grande mixité sociale.

Et de reprendre deux citations de Nelson Mandela : “Cela semble toujours utopique, jusqu’à ce qu’on le fasse.”, “L’éducation est l’arme la plus puissante pour changer le monde.”

**Le conférencier en appelle à “un nouveau pacte unioniste”**, c’est-à-dire un pacte entre les deux grandes familles convictionnelles en Belgique : les catholiques et les laïcs. Il faudrait ensuite conclure **“un nouvel accord sur l’école”**, conclu avec toutes les parties concernées. On dépasserait enfin le coûteux tabou scolaire et on tournerait la page des vieilles querelles scolaires dépassées par l’évolution de notre société. On pourrait parvenir à une meilleure utilisation des moyens en évitant leur dispersion, ce qui entraînerait des économies d’échelle. Parce que les moyens consacrés en Belgique à l’enseignement sont loin d’être indécents.

Et de proposer, sans remettre en cause le principe de la liberté d’enseignement, de prévoir pour l’enseignement obligatoire que toute école doit, pour pouvoir bénéficier des subsides et de la reconnaissance de ses diplômes, satisfaire aux conditions de l’école pluraliste telle que définies dans la loi de 1975, qu’on devrait actualiser parce qu’elle date un peu.

**Évidemment, on rompt ici fondamentalement avec les pratiques de notre pays.**

**Il faudrait prévoir une mesure transitoire d’une période à déterminer.** Cette mesure dirait en substance que toutes les écoles qui existent, qui sont reconnues et financées au moment de l’entrée en vigueur de la nouvelle disposition peuvent, si elles le souhaitent - si elles ne le souhaitent pas, elles peuvent tout de suite passer dans le système d’école pluraliste - rester ce qu’elles sont. Les écoles catholiques peuvent donc rester catholiques, les écoles juives peuvent rester juives, les écoles islamiques peuvent rester islamiques, les écoles non confessionnelles peuvent rester non confessionnelles... Et parallèlement à ça, on créerait un cadre réglementaire qui permette à toute école qui bénéficie de cette disposition temporaire d’évoluer progressivement, à son rythme et comme elle le souhaite, vers **un nouveau système qui serait un système d’école convivial et pluraliste**, et cela moyennant un soutien adéquat.

### **Panel 3 : “Unir école et parents, et assurer la liberté pédagogique”**

La première intervenante de ce panel est Mme Véronique de Thier, co-directrice de la FAPEO. La FAPEO est reconnue comme acteur institutionnel de l’enseignement. A ce titre, elle est consultée sur les avant-projets de décret et les arrêtés du gouvernement de la FWB. Par ailleurs, Mme de Thier siège comme représentante des parents, dans diverses commissions, et elle est en charge, pour la FAPEO, du suivi des travaux du pacte pour un enseignement d’excellence. Son intervention s’intitule : “Parent-École, une relation fragile”.

Madame de Thier rappelle que 21% des 13-18 ans n’envisagent pas de faire des enfants et que 21% des adolescents disent aller mal ou très mal. **Le principal vecteur de mal-être identifié par les adolescents est l’école, loin devant les problèmes familiaux.**

Pour expliquer ce mal-être scolaire, les adolescents soulignent d’abord la pression et la performance. L’école connaît aussi l’épuisement, les rythmes inadaptés, le harcèlement, la violence, la perte de sens, l’inadéquation du cadre...

**Aujourd'hui, on envoie des élèves en secondaire vers des filières de relégation sans même qu'ils aient fait ce choix.** Dans le cadre de la relation parent-école c'est central, parce que quand un enfant se sent bien à l'école, ses parents vont bien également. **Quand un enfant va mal à l'école, la relation entre parents et école se détériore.** Et le réceptacle de ces constats, c'est l'enseignant parce qu'il est la première personne que le parent a en face de lui quand l'enfant est confronté à du harcèlement, à un échec scolaire, à de la stigmatisation...

**Il peut arriver que l'école dysfonctionne.** Mme de Thier cite deux exemples. Un premier exemple est celui d'un parent dont l'enfant a besoin d'aménagements raisonnables. La solution trouvée par l'école a été de mettre cet enfant sur un banc... à part. Et ce banc est appelé "le banc de l'handicapé"... Ce genre de situation crée de la colère chez les parents et elle est le signe d'un dysfonctionnement non de l'enseignant ou de la direction de l'école, mais bien d'un système. Un second exemple est celui d'une mère dont l'enfant ne veut plus aller à l'école parce qu'il y est victime d'homophobie et que l'école conteste ce qui est pourtant un ressenti profond.

**Des enseignants sont également mis à rude épreuve.** Certains d'entre eux sont parfois appelés tard dans la nuit par des élèves qui veulent se suicider. Ces enseignants sont très seuls et désarmés face à ce genre d'événements. Beaucoup d'élèves ont une santé mentale catastrophique.

**La conférencière insiste sur la nécessité d'arrêter de voir des mauvais parents d'un côté et de mauvais enseignants de l'autre côté.** Elle dénonce un système institutionnellement violent pour les élèves, pour les enseignants et, par ricochet, pour les parents et les familles.

Et si le **Pacte pour un enseignement d'excellence** n'était pas parfait, il avait au moins pour vocation de réduire les inégalités et de renforcer la démocratie scolaire. Or, **on assiste aujourd'hui à un détricotage de ce Pacte** en remettant, par exemple, le redoublement à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on veut supprimer le droit de recours pour les parents et on supprime les cantines gratuites dans certaines écoles défavorisées. On diminue les moyens pour les écoles en encadrement différencié qui accueillent les publics les plus précarisés.

Mme de Thier insiste sur la nécessité de se mobiliser, parents et enseignants, pour défendre l'école et pour que l'école occupe sa juste place dans la société. Il faut cesser d'opposer les uns aux autres, parce que ce n'est pas en étant chacun de son côté qu'on pourra améliorer le système.

Dans le cadre de ce panel, le second intervenant est M. Benoît Van der Merssen, licencié en droit à l'Université Libre de Bruxelles. M. Van der Meerschen a enseigné le droit international, le droit européen et le droit des étrangers à la Haute École Paul-Henri Spaak et à la Haute École de Bruxelles. Ancien secrétaire général du CNCD-11.11.11 et ancien président de la Ligue des droits de l'Homme, il est aujourd'hui Secrétaire général du Centre d'Action Laïque. Son intervention s'intitule "Rassembler ce qui est éparé".

**M. Van der Meerschen rappelle que, à la lumière des textes juridiques et de la Constitution, s'il y a un droit pour l'enfant, il y a aussi une responsabilité, un devoir, du**

**côté des structures publiques.** Il rappelle que le Pacte d'excellence, même s'il a été critiqué, a été concerté avec la plupart des acteurs. Avec ce Pacte, c'était la première fois - que l'on soit ou non d'accord avec son contenu - qu'on avait une projection au-delà d'une législature. Ce qui est, selon M. Van der Meerschen, mortifère dans notre enseignement, ce sont les changements de cap au gré des desiderata d'un président de parti et d'un ministre qui obtempère. A cet égard, il se dit très surpris par l'attitude actuelle du parti "Les Engagés" au sujet de ce Pacte, dont ce parti était pourtant un des promoteurs.

Le conférencier aborde la **question de la lutte contre le radicalisme à l'école**, qui a suscité des débats au Parlement à l'initiative de la Ministre Glatigny (MR). **Il convient d'être nuancé à ce sujet.** Au quotidien, hormis quelques cas particuliers, il n'y a pas de situation hors de contrôle. Le conférencier déclare qu'il n'y a pas de remise en cause majeure, systémique, mais qu'il y a un contexte, une ambiance et des signaux auxquels il faut toutefois être attentif. Il faut aussi travailler à des solutions et ne pas caricaturer. Pour M. Van der Meerschen, le problème posé par le radicalisme est le rejet du pluralisme et des règles du débat démocratique, la négation des droits des personnes humaines, la remise en cause de certains fondements du vivre-ensemble, de la liberté de conscience, de l'égalité entre les sexes, le rejet du refus de toute discrimination et des savoirs validés par la méthode scientifique. Pour M. Van der Meerschen, **le radicalisme prospère là où on refuse le doute, la contradiction, la méthode argumentative.** L'école a tout un rôle à jouer dans ce contexte. À partir du moment où l'école applique ces principes, elle devient alors un espace de résistance à toutes les formes d'endoctrinement et de radicalisme. L'école est, à ce moment-là, le principal outil de construction d'une société où les droits fondamentaux de toutes et tous sont respectés. Les réponses sécuritaires sont toujours des réponses paresseuses.

Les défis sont d'ordre pédagogique, culturel et politique. Au sujet de la situation actuelle, le conférencier considère que **si on doit accepter que l'existence d'un réseau d'écoles sur une base confessionnelle, ce réseau ne peut pas être réservé à une seule religion.** Tout comme si l'on accepte un parti confessionnel, alors on accepte tous les partis confessionnels. M. Van der Meerschen relève que **nous vivons avec un modèle hérité du Pacte scolaire qui est largement dépassé et qui montre toutes ses limites.**

**M. Van de Meerschen insiste sur la nécessité d'un cours de philosophie et de citoyenneté fort.** Il souligne qu'à l'heure actuelle, l'école reste un lieu où on demande aux élèves de s'identifier d'un point de vue religieux. Une telle identification, dans le monde du travail, donnerait lieu à un recours immédiat devant les tribunaux. Il faut donner aux enfants les moyens de comprendre le monde dans lequel ils vivent, de parvenir à avoir des outils et des méthodes de raisonnement qui ouvrent aux autres, et faire en sorte que les élèves travaillent tout cela ensemble.

M. Van de Meerschen attire l'attention des participants au colloque sur le contenu de la déclaration de politique communautaire de la FWB et sur la mise en place de groupes de travail pour sa mise en application. Il attire l'attention sur l'idée de rester sur une heure de cours et d'introduire des dialogues interconvictionnels dans l'heure du cours de philosophie et citoyenneté, alors que ce cours est réputé neutre. Pour lui, **on peut tout à fait aborder le fait religieux sous un angle sociologique, historique, anthropologique.** Mais l'irruption d'un enseignant de religion dans le cours de philosophie et citoyenneté serait réellement problématique.

**M. Van der Meerschen aborde ensuite la question de la neutralité dans l'espace scolaire officiel.** Il faut garantir cette neutralité et il constate que la Ministre Glatigny avance dans ce dossier. Il l'en félicite par rapport à la question du port de signes convictionnels. Il rappelle l'importance d'adopter des textes cohérents et souligne, à titre d'exemple, des différences notables entre les définitions des signes convictionnels reprises dans les textes du MR en Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement fédéral. Il souligne un manque de cohérence qui pourrait entraîner des problèmes de compréhension.

**M. Van der Meerschen poursuit son exposé sur la question des familles et de leur rôle dans la lutte contre le radicalisme à l'école.** Il souligne, s'agissant des rapports entre les parents et l'école, la nécessité de gérer la tension entre ces deux mondes. On a vu ces tensions, parfois vives, lors de l'épisode de l'adoption du cours d'EVRAS à l'école. La ministre de l'enseignement de l'époque a dû être escortée par la police pour entrer au Parlement.

**M. Van der Meerschen prône une école accessible, qui parle aux parents, qui développe des projets.** L'école doit être un lieu d'invitation multiple, un lieu de cohabitation entre enfants venant de milieux socioculturels et économiques variés, de pays aux cultures singulières et différentes. L'école doit être un lieu d'accueil ouvert aux différences, au rythme de chacun, un espace protecteur et protégé. Tout cela suppose d'organiser concrètement ce dialogue. Cela suppose aussi l'organisation de contre-pouvoirs, notamment des associations auxquelles des partis politiques s'attaquent aujourd'hui en voulant les définancer. Or, en matière de droits humains fondamentaux, toutes les violations des droits humains se nourrissent avant tout du silence. M. Van der Meerschen souligne que dans un État de droit, il est normal que le pouvoir tolère, considère, finance un contre-pouvoir.

**M. Van der Meerschen conclut en soulignant que l'école a surtout besoin de sérénité et de soutien, pas de politiques stériles.** Pour pouvoir avancer, les moteurs sont évidents : ambition de l'autonomie, vocation à l'universalisme, primauté de la raison, le principe du Libre Examen...

La parole est ensuite donnée à M. Martin Gevers. Diplômé en sciences politiques et en droit de l'UCLouvain, M. Gevers est chargé d'études et d'action politique à la Ligue des familles sur les questions d'école, de santé et de lutte contre la pauvreté familiale. Il travaille principalement sur la question de la gratuité scolaire, du numérique à l'école, du décrochage scolaire ou de l'alimentation à l'école.

M. Gevers introduit son intervention en se posant la question de la qualité de l'amélioration de la relation entre les parents, les enfants, les familles, les élèves et les enseignants à l'école ? Et comment, de façon générale, les mondes politique et médiatique regardent l'école ?

**M. Gevers définit l'école comme un service public dont les usagers et celles et ceux qui doivent bénéficier de l'école sont les élèves et les générations futures.** Or, quand on analyse l'école, les élèves ne sont souvent pas l'objet ou les sujets principaux de la discussion. Les élèves n'interviennent pas eux-mêmes. On ne les écoute pas, on ne les met pas au centre ni de l'attention, ni de leur capacité à s'exprimer sur leur propre réalité. Or, si l'on commençait à accorder plus d'importance à l'élève, alors peut-être qu'on résoudrait l'incompréhension

initiale qui peut exister entre les parents et les enseignants. Parce que si l'on met l'élève au centre, alors on trouve l'intérêt commun et on sait alors avancer ensemble.

**M. Gevers aborde la question de la co-éducation, qui pose la question d'arriver à ce que les parents "permettent" aux enseignants d'enseigner.** Il ne s'agit pas de cantonner les parents dans une certaine place, mais bien que chacun soit à sa place et que chacun puisse venir travailler la question de l'école au bénéfice premier de la qualité de l'enseignement, de l'équité de ce système d'enseignement et du regard des élèves.

**M. Gevers aborde ensuite la question du retour de l'autorité de l'enseignant, du respect des enseignants qui doit être dû en classe, d'une dégradation qu'on verrait se développer depuis quelques années... dans le débat public.** S'il confirme qu'il y a une dégradation, M. Gevers nuance l'existence d'un éventuel "âge d'or de l'enseignement". En effet, pendant longtemps et dans beaucoup d'écoles, il y a eu un statut relativement privilégié, bien que modeste, de l'enseignant par rapport à d'autres métiers, et des élèves venant de familles favorisées et relativement assertives par rapport à ce que les enseignants devaient ou devraient faire. Mais y a-t-il eu un moment où les enseignants étaient pleinement respectés ? N'est-ce pas un mythe ? **Pour M. Gevers, l'école n'est pas autre chose que la reproduction des rapports qui existent dans la société.** Une société qui, aujourd'hui, est conflictuelle et pas uniforme. Une société qui est traversée par des rapports de force, des inégalités de pouvoir, des conflits, des questions multiculturelles d'intégration. Aujourd'hui, avec des enfants ayant tant de bagages culturels et familiaux différents, il est normal qu'il y ait des tensions dans les écoles. Le métier d'enseignant n'est donc pas facile parce qu'il faut réussir à concilier l'hétérogénéité des publics avec l'exigence de pouvoir faire société ensemble dans l'école pour pouvoir faire société dans la société ensuite. M. Gevers ajoute qu'en Belgique, le modèle scolaire est fondé sur la ségrégation scolaire et la séparation entre les différentes écoles. Cela aggrave parfois la distance et la différence entre élèves et enseignants dans une série d'écoles. Face à cette situation, M. Gevers annonce qu'il n'y a pas de fatalité. **Il souligne que la situation concernant la santé mentale des élèves est très inquiétante.** En 2019-2020, 19.700 élèves étaient répertoriés en situation de décrochage scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces chiffres ne prenaient pas en compte les élèves ayant un mental tellement dégradé qu'ils étaient sous certificat médical et ne venaient plus à l'école. Et ces chiffres ne prenaient pas non plus en compte les élèves en décrochage scolaire de fait, c'est-à-dire qui venaient à l'école et regardaient le plafond. **À l'heure actuelle, on est à 61.000 élèves en situation de décrochage scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles.** Pour affronter cette situation, il avait été décidé de publier un **décret de lutte contre ce décrochage scolaire** d'abord et avant tout dans le secondaire, en outillant les enseignants et les écoles pour identifier les élèves en décrochage, en mettant en place des parcours de lutte contre le décrochage scolaire préventivement, le tout financé par des budgets européens. Le coût des mesures aurait donc été amoindri pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, et c'était à considérer comme un investissement, puisque moins de décrochage entraîne moins de redoublement et que moins de redoublement crée un système scolaire plus performant, ce qui entraîne moins de coûts à terme. **Or, la ministre Glatigny a décidé de reporter de deux ans la mise en œuvre de ce décret contre le décrochage scolaire.** Le secteur associatif s'en est ému, mais sans résultats. La mise en œuvre de ce décret aurait permis de rétablir un peu moins de difficultés dans le rapport enfant, élève, école.

**M. Gevers soulève ensuite la question majeure des frais scolaires.** Cette question arrive en seconde position des préoccupations des parents au sujet de l'école, juste derrière le bien-être des enfants. **D'après les derniers baromètres à disposition, deux parents sur trois mentionnent les difficultés financières entraînées par l'école.** M. Gevers souligne l'inaction et les reculs en termes de frais scolaires et de respect de la Constitution. Cette question des frais scolaires crée des tensions entre les familles et les écoles. Et M. Gevers pose le constat suivant : à l'issue d'une inspection des écoles en FWB, on s'est aperçu que trois écoles sur quatre ne respectent pas totalement les règles relatives aux frais scolaires, ce qui signifie que 75% des établissements ne respectent pas la loi et donc la Constitution. Cette inspection menée par l'administration pouvait permettre de diminuer les tensions entre parents - pas forcément au courant des lois - et des établissements scolaires. Malheureusement, cette inspection a été suspendue et jamais relancée par la ministre Glatigny.

**M. Gevers aborde enfin un troisième point, qu'il qualifie d'"inflation attentionnelle" de la ministre Glatigny sur les questions d'autorité à l'école, de radicalisme religieux et de port du voile.** La ministre a demandé à son administration de faire circuler un questionnaire, un "baromètre du respect", pour essayer de mesurer une série d'éléments sur la base du retour des enseignants. Ce questionnaire a été largement critiqué par des experts académiques et scientifiques pour les nombreux biais qu'il contenait. Pour autant, la politique de la ministre se base sur les résultats de ce questionnaire, dont elle continue d'extraire des chiffres malgré les problèmes méthodologiques que ce questionnaire soulève. Pour M. Gevers, il y a ici un réel problème. De même, il y a des auditions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur le radicalisme religieux dans les écoles. Or, selon M. Gevers, l'OCAM ne relève pas de hausse du phénomène du radicalisme religieux dans les écoles. Et les équipes mobiles de la Fédération Wallonie-Bruxelles relèvent moins de trente problèmes par an les pires années. M. Gevers attire l'attention sur la nécessité de ne pas instrumentaliser la laïcité pour masquer d'autres problèmes comme le décrochage scolaire ou les frais de scolarité.

Pour conclure, M. Gevers invite à mettre en avant les vraies priorités du monde scolaire et centrer son attention sur les élèves, les enfants, qui sont les usagers de l'école.

#### **Panel 4 : Enseigner : mission impossible ?**

La première intervenante dans ce panel est Mme Caroline Lespagnard. Diplômée du Conservatoire Royal de Liège en arts de la parole, et titulaire d'un Master et de l'Agrégation, Mme Lespagnard enseigne le théâtre dans différentes académies (Chênée, Aywaille et Grez-Doiceau). Elle a également donné cours dans de nombreux établissements de l'enseignement artistique. Parallèlement, elle anime des formations en prise de parole en public. Son intervention s'intitule "L'enseignement artistique, un monde à part".

Mme Lespagnard débute son intervention en rappelant les combats qui ont été nécessaires pour que le barème 501 soit accordé aux enseignants titulaires d'un diplôme du conservatoire. Elle précise que son intervention aura pour cadre l'enseignement dans les académies de musique et de théâtre.

Elle aborde la **question des académies de musique**, dont les cours ont lieu en extrascolaire. **Dans ces académies, les classes qui dispensent le cours de formation musicale sont**

**surchargées.** Ce sont parfois plus de deux cents élèves pour lesquels il faut un bulletin individuel. Il y a beaucoup de burnout parmi les enseignants qui dispensent ces cours. Il y a aussi une pénurie de professeurs en formation musicale. Mme Lespagnard précise que les enseignants en académie doivent aussi parfois remplir un rôle de travailleur social, notamment lorsqu'ils font face à certains discours religieux parfois très conservateurs parmi les enfants.

**Mme Lespagnard souligne aussi la complexité des différents réseaux, notamment celle du “libre non-confessionnel”.** Elle explique que ce réseau laisse beaucoup de place aux abus de pouvoir dans le chef de certaines directions, notamment népotique, parce qu'il n'y a pas d'inspection. Elle aborde également la question parfois délicate des horaires de cours dans les académies, ouvertes six jours sur sept. Il peut arriver qu'un règlement d'ordre intérieur contienne une disposition selon laquelle, en fonction des besoins de l'institution, placer des cours à un enseignant tous les jours ouvrables de l'académie. Cette question d'horaires de travail six jours sur sept, parfois dans plusieurs académies, pose la question du bien-être des enseignants. Elle aborde également la question des journées pédagogiques pour les enseignants en académie. Pour ces enseignants, ces formations pédagogiques se tiennent de 09h00 à 15h00 afin de leur permettre de donner cours en fin de journée. Là aussi, il existe une série d'inégalités entre enseignants dans les académies, puisque certaines directions d'établissement acceptent de supprimer ses cours lorsqu'un enseignant suit une formation tandis que d'autres directions maintiennent ses cours.

**Mme Lespagnard aborde ensuite la question des réformes de l'enseignement artistique** auxquelles les enseignants en académie ont échappé, comme le passage de 24 à 28 périodes d'enseignement ou encore la volonté de faire passer la durée des études de 4 ans à 6 ans. Par contre, la décision de frais d'inscription d'un montant de 94,00 € a été adoptée. Là aussi, Mme Lespagnard questionne la légalité du montant de 150,00 € qui est déjà perçu par une académie. Là aussi, il y a une forme d'abus de pouvoir dans l'enseignement artistique. Mme Lespagnard prône une réforme de l'enseignement artistique.

On pourrait, par exemple, imaginer un jour de fermeture hebdomadaire - par exemple, le lundi - des Académies. Cela permettrait d'éviter un excès de charge de travail. Il faudrait aussi un statut identique des professeurs s'agissant des journées pédagogiques, afin que les enseignants dans les académies, comme les autres enseignants, puissent se former sans devoir aller donner cours en fin de journée.

La seconde intervenante pour ce panel est Mme Caroline Clercq, qui est institutrice primaire temporaire prioritaire, non encore nommée donc, depuis 10 ans. Mme Clercq exerce sa profession dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Son parcours illustre la grande mobilité imposée aux enseignants temporaires, puisqu'elle a successivement occupé des postes de titulaire à temps plein en 3e primaire francophone, puis de titulaire à mi-temps en 2e et 4e primaires anglophones. Elle a ensuite exercé un titulariat à mi-temps en 5e et 6e primaires anglophones, avant de prendre en charge une classe unique regroupant des élèves de 3e, 4e et 5e primaires francophones. Aujourd'hui, elle est titulaire d'une classe de 3e primaire francophone.

Comme elle le souligne dans sa note biographique : *“changements d'écoles, de niveaux, de langues d'enseignement et de types de classes. Cette mobilité permanente, bien que formatrice, demande une énergie considérable et illustre la réalité vécue par de nombreux*

*enseignants temporaires, contraints de se réinventer chaque année sans jamais bénéficier d'une réelle stabilité professionnelle."*

**Son intervention porte sur les difficultés liées au métier d'enseignant en 2026.**

**Mme Clercq débute son exposé en indiquant que les règles changent à chaque changement de ministre et que la charge administrative ne cesse d'augmenter.** Dans le cadre du "Plan pilotage", les enseignants doivent résumer leurs actions et leurs objectifs, puis ils doivent résumer leur résumé pour faire une nouvelle conclusion sur ce qu'ils ont écrit depuis bientôt six ans. Tout cela est extrêmement chronophage. Il y a aussi les documents d'inclusion, les suivis numériques, les programmes et les nouveaux référentiels qui ont changé, les séquences à suivre apparemment de plus en plus rigoureusement alors que, du point de vue de Mme Clercq, elle a assez travaillé depuis qu'elle a obtenu son diplôme. Il faut aussi relire des séquences sur les matières enseignées et les suivre comme l'enseignant était de retour à la Haute école. Mme Clercq souligne également qu'il y a des classes scolaires de plus en plus difficiles à gérer et qu'il existe différents niveaux de cognition chez les élèves.

**Sur la question du redoublement, Mme Clercq pense qu'il est parfois nécessaire.** Elle souligne que les situations familiales peuvent être extrêmement compliquées et que, lors des réunions de parents, ces réunions peuvent se transformer en consultations psychologiques pour une série de parents.

Elle aborde ensuite **la question de la pénurie d'enseignants, qui peut selon elle être aussi assimilée à une pénurie des remplaçants d'enseignants.** Elle précise qu'une série de remplaçants ont parfois des exigences en matière de classes et d'horaires. Cela peut être problématique.

Mme Clercq continue son exposé sur **la question des nominations dans l'enseignement.** À titre personnel, elle enseigne depuis dix ans et n'a toujours pas été nommée. Elle doute de sa nomination prochaine, surtout si un contrat à durée indéterminée est introduit dans l'enseignement. Pour elle, les enseignants non-nommés peuvent se retrouver dans une situation de précarité chronique, en instabilité récurrente. Il est impossible de se projeter dans le long terme, notamment si on souhaite contracter un emprunt immobilier. Il faudrait plus de clarté pour l'avenir et des pistes concrètes pour améliorer le quotidien des enseignants.

En fin de son exposé, **Mme Clercq aborde la question de la taille des classes.** Elle témoigne d'un ajout d'élèves chaque année. Lors de l'année académique précédente, elle avait 28 élèves dans une classe de 6<sup>e</sup> primaire. C'est beaucoup d'élèves pour préparer le CEB, avec des différences familiales parfois notables, notamment en matière d'encadrement familial.

Mme Clercq conclut sur la nécessité de revaloriser la carrière des enseignants, leur statut.

Le troisième dernier intervenant de ce panel est M. Steve Saladé, professeur de philosophie et citoyenneté à l'Athénée Royal Uccle 2, agrégé en philosophie (ULB) et maître de stages (ULB). Professeur depuis 1999, M. Saladé a notamment enseigné le français, l'histoire, les sciences sociales, la morale, etc. Son intervention s'intitule : "Prof, le plus beau métier du monde ? Mythes et réalités".

M. Saladé débute son intervention en déclarant que, contrairement au titre de son intervention, il est possible d'être professeur. Enseignant depuis 26 ans, il déclare que sa passion est restée intacte. Il propose de présenter une série d'aspects du métier d'enseignant et débute sa présentation sur une série de difficultés rencontrées par les enseignants aujourd'hui.

**Un premier point relevé est la charge de travail des enseignants.** Selon le MR, cette charge de travail s'élève à 17 heures par semaine. Dans cette optique, il est donc logique pour le MR d'augmenter la charge de travail. En même temps, le MR ne souhaite pas objectiver ce chiffre et réaliser une étude sur le nombre d'heures réellement prestées. M. Saladé précise que ce calcul a été réalisé dans une étude de la VUB en 2024. Ce calcul arrive à un total de 46 heures de travail par semaine quand les enseignants sont en cours et 17 heures par semaine quand ils sont en vacances. Dans ces 46 heures, il y a tout **le travail invisible de l'enseignant**. M. Saladé explique qu'il y a quelques années de cela, on a rajouté aux enseignants ce que l'on appelle le "**travail collaboratif**" qui consiste à réaliser des tâches pour lesquelles les enseignants ne sont pas rémunérés. À titre personnel, M. Saladé s'est vu confier le site internet et les réseaux sociaux de son établissement. Il n'est pas rémunéré et n'a aucune formation dans ces matières, mais il n'a pas eu le choix. À cela vient s'ajouter une **série de tâches administratives supplémentaires imposées aux enseignants** que M. Saladé juge totalement inutiles. Il aborde également les "plans de pilotage" et l'EDA (École en Dispositif d'Ajustement), qui impose des objectifs parfois absurdes et inatteignables. Il évoque aussi **les organisations d'événements (bals, soirées des métiers, talent shows...) et les sorties et les voyages scolaires**. Autant d'activités qui nécessitent énormément de travail, notamment la préparation des dossiers administratifs, des autorisations, des budgets... et les communications vers les parents. Tout ce travail donne du sens à la présence des élèves à l'école et est donc essentiel pour eux. M. Saladé affirme que c'est aussi pour ces activités que les élèves viennent à l'école. Or, les enseignants ont parfois l'impression que les directions, le pouvoir organisateur, le monde politique souhaitent que les enseignants se concentrent exclusivement sur les apprentissages de la lecture et du calcul. M. Saladé aborde également la question de **l'encadrement des collègues**. Il souligne que les écoles connaissent un gigantesque turn-over qui peut monter jusqu'à 50% dans certaines écoles. Pourquoi ? Parce que les enseignants sont déplacés sans égards, parce que des enseignants abandonnent et qu'on ne leur trouve pas de remplaçants. Il faut donc aller chercher des remplaçants qui n'ont pas les diplômes, pas d'expérience et auxquels il faut tout expliquer. Ces remplaçants sont lâchés par les directions d'école et doivent être formés par leurs collègues, avant de quitter l'établissement scolaire au bout de deux ou trois mois, pour être remplacés par d'autres remplaçants tout aussi inexpérimentés qu'il faudra former...

**Un second point relevé par M. Saladé est celui de la routine quotidienne de l'enseignant.** Il pointe les e-mails, notamment de la direction, à lire et auxquels il faut répondre après 17 heures, les groupes Teams, la plateforme École en ligne, les circulaires qu'il faut lire. Les mercredis après-midi ne sont pas des moments de congé mais de correction. Il évoque aussi la préparation, en se rendant d'abord sur place avant d'y aller avec les élèves, des sorties pédagogiques. Cela se fait surtout pendant le week-end ou les vacances scolaires. Pour M. Saladé, un enseignant n'est jamais totalement en vacances. Il souligne qu'il **n'y a jamais, pour les enseignants, de coupure entre vie privée et vie professionnelle**. C'est, selon lui, ce qui explique en partie la surcharge mentale et peut-être les burn-outs qui suivent dans le milieu enseignant. **Un autre élément souligné par l'intervenant est l'intensité des heures**

**de cours.** Donner cours à 30 adolescents pendant 50 minutes, ce n'est pas comparable à travailler sur un PC pendant 30 minutes.

**La gestion des classes est un défi quotidien.** En Région bruxelloise, les classes de cours généraux sont surpeuplées avec des effectifs de 30, 32, 33 élèves, à multiplier par le nombre de classes auxquelles les enseignants donnent cours. **Une conséquence à cette surpopulation** est l'indiscipline dans les classes. C'est un phénomène très humain. M. Saladé rappelle, avec malice, que nous avons été aussi des élèves. Mais il souligne que les conditions de travail se sont aggravées. **Une autre conséquence de cette surpopulation** est l'impossibilité de faire de la différenciation et du soutien individuel. Cela entraîne comme **autre conséquence** de l'absentéisme et du décrochage scolaire. La lutte contre ce décrochage scolaire passe, notamment, par des interrogations de certains élèves pendant l'heure de midi. Aller chercher chaque élève en décrochage scolaire est une tâche difficile mais nécessaire. M. Saladé pointe les difficultés, dans les classes, à pouvoir soutenir efficacement des élèves à besoins spécifiques alors qu'il n'a pas reçu de formation pour, par exemple, s'occuper d'un élève atteint d'un TDAH.

Dans ce contexte, M. Saladé souligne que **le passage à 22 heures par semaine** souhaité par la majorité actuelle en Fédération Wallonie-Bruxelles va entraîner une surcharge de travail encore plus importante. On passerait de 46 heures par semaine à plus de 50 heures par semaine. Sur **la fin des "disponibilités précédant la pension de retraite" (DPPR)**, M. Saladé annonce que cette décision a été très mal reçue par une série d'enseignants qui avaient beaucoup accepté pendant leur carrière comme l'absence de chèques-repas, l'achat d'un ordinateur et de matériel sur fonds propres, l'absence de voiture de fonction... mais la perte de plusieurs centaines d'euros par mois et une carrière jusqu'à 67 ans créent un sentiment de rupture d'un contrat moral. **La suppression des nominations**, qui permettaient à de nombreux enseignants de se projeter dans l'avenir et de construire sur le long terme, est une autre décision très mal prise par les enseignants. La nomination donne une indépendance par rapport aux directions tyranniques, aux pouvoirs organisateurs intrusifs et aux politiques erratiques. On peut imaginer un CDI pendant un certain nombre d'années, mais pourquoi ne pas nommer après 7, 8 ou 10 ans d'ancienneté ?

M. Saladé continue son exposé en présentant une série de chiffres tirés d'une étude UGent/Motivatiemonitor (2024-2025) qui illustre le malaise enseignant. Selon cette étude, 33% des enseignants sont en épuisement mental, 24% sont en risque élevé de burn-out, et 35% des absences des enseignants sont dues à des troubles psychologiques (stress, burn-out, anxiété). Toujours selon cette étude, un tiers des jeunes enseignants abandonnent leur carrière dans les 5 premières années et 41% des jeunes enseignants regrettent leur choix de carrière.

Pour M. Saladé, **les problèmes dans les établissements scolaires débutent par l'absence de confiance.** Les directions et les pouvoirs organisateurs infantilisent les enseignants et les contrôlent tout le temps. Cela crée de l'insécurité et sape l'autonomie créatrice. Les problèmes continuent avec les conditions de travail indignes pour les enseignants et les élèves dans les écoles, des toilettes dans l'école jusqu'au matériel de la salle informatique. Un autre problème souligné est celui du redoublement des élèves. On sait que le redoublement est inefficace et les élèves qui redoublent sont ceux qui ont le plus de probabilités de redoubler encore et de ne jamais sortir de l'école. M. Saladé rappelle qu'à Bruxelles, 34% des élèves sortent du

système scolaire sans diplôme. Et il dénonce la violence que constitue le fait d'envoyer un élève en professionnel alors qu'il n'a aucun projet professionnel.

M. Saladé avance des pistes de solutions pour **améliorer la situation dans l'enseignement**. Premièrement, il faut favoriser l'autonomie pédagogique qui repose sur la confiance dans les enseignants. Deuxièmement, il faut réduire la charge administrative qui pèse sur les enseignants. Troisièmement, il faut instaurer du mentorat dans les écoles afin que les enseignants les plus expérimentés puissent encadrer les nouveaux enseignants et, de cette manière, faire en sorte que ces nouveaux enseignants restent dans l'école. Cela implique de réduire la charge d'enseignement d'une série d'enseignants expérimentés, mais cela coûtera certainement moins cher en permettant d'éviter le turnover permanent et les départs pour burn-out. Ensuite, M. Saladé propose de réduire la taille des classes pour améliorer la qualité de l'enseignement. Il aborde également la question de la formation des directeurs. Les futurs directeurs d'école n'ont aucune formation en management ce qui entraîne des complications quand, lorsqu'ils arrivent dans une école, ils se retrouvent avec une centaine de personnes à gérer. Le contenu de cette formation doit être revu. M. Saladé considère également qu'un directeur d'école, lorsqu'il fait mal son travail, devrait pouvoir perdre son titre de directeur. M. Saladé aussi de rémunérer les enseignants pour l'ensemble de leurs charges (exemple : gestion du site web de l'école). Cela entraînera des coûts qui pourraient être compensés par des économies sur d'autres postes comme la fin du redoublement ou une rationalisation des options du secondaire au-delà de la logique de réseaux.

Pour conclure son exposé, M. Saladé explique qu'enseigner n'est pas une mission impossible mais qu'il faut arrêter de demander toujours plus avec moins de moyens. La question du bien-être à l'école des enseignants et des élèves est centrale. S'intéresser au bien-être des uns, c'est s'intéresser au bien-être des autres. Un enseignant qui va bien, c'est un enseignant qui sera inspirant pour les enfants.

## CONCLUSIONS

### I. Une crise structurelle majeure en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les différents panels de cette journée montrent que l'école et l'enseignement traversent une crise profonde en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les conditions de travail et d'apprentissage se sont considérablement dégradées, comme en témoignent les chiffres alarmants du décrochage scolaire ainsi que la détresse psychologique du corps enseignant (un tiers des enseignants en épuisement mental et 24 % en risque élevé de burn-out).

### II. Attractivité, pénurie et statut du personnel enseignant.

La lutte contre la pénurie d'enseignants qualifiés constitue une réelle priorité. Face au taux de départ précoce, il convient sans doute d'agir sur plusieurs leviers :

. **Sécurisation des trajectoires** : il est nécessaire de rompre avec une précarité présentée comme chronique par plusieurs enseignants.

. **Mobilité et décloisonnement** : l'instauration d'une "portabilité de l'ancienneté administrative" entre tous les réseaux scolaires, permettant de fluidifier les parcours professionnels, doit être étudiée par les décideurs politiques.

. **Valorisation financière et formation** : une révision des barèmes, particulièrement en début de carrière, permettrait sans doute d'attirer plus d'enseignants, tout comme une revalorisation de l'indemnisation des maîtres de stage. La question des formations initiales à horaire décalé des enseignants devrait également être étudiée.

. **Objectivation du temps réel de travail** : au-delà du travail en classe et face aux élèves, tout le "travail invisible" (tâches administratives, gestion informatique, travail collaboratif) des enseignants doit être objectivé par les décideurs politiques. L'augmentation de la charge horaire, telle que souhaitée par la majorité actuellement en place en Fédération Wallonie-Bruxelles, devrait avoir pour préalable une réelle objectivation des conditions et des heures de travail prestées par les enseignants, sous peine d'aggraver une surcharge de travail non-négligeable et donc la charge mentale des enseignants.

### III. Fin des réformes unilatérales et défense des droits sociaux

Le corps enseignant connaît depuis des années un **rythme soutenu de réformes parfois perçues comme des agressions descendantes, et parfois menées sans concertation syndicale ni prévisibilité**. Les participants au colloque ont ainsi pointé la fin souhaitée par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du système actuel de Disponibilité Précédant la Pension de Retraite (DPPR) avec son plafonnement à 24 mois. Ils ont également souligné la problématique du décrochage scolaire, encouragé par le redoublement scolaire, l'échec scolaire et des inégalités au sein des élèves.

#### IV. Vers une école pluraliste et « conviviale » demain ?

L'organisation de l'enseignement en Belgique, fruit d'une histoire institutionnelle et de clivages politiques en Belgique, est héritée du Pacte scolaire de 1958 et de la réforme constitutionnelle de 1988. **En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'organisation de l'enseignement est souvent pointée comme favorisant une ségrégation structurelle et cette organisation s'apparente à un quasi-marché scolaire délétère pour la mixité sociale.** De plus, le modèle confessionnel actuel montre ses limites et peut parfois servir involontairement de cheval de Troie à des dérives communautaristes.

**Pour dépasser ce modèle, un intervenant a proposé de dépasser le tabou des réseaux en créant un cadre réglementaire unifié basé sur la loi de 1975 relative à l'école pluraliste.** Dans ce cadre, les écoles subsidiées seraient invitées à converger progressivement, à leur rythme et avec un soutien adéquat, vers un modèle unique d'école publique inclusive, conviviale et favorisant le vivre-ensemble.

**Les questions de la neutralité de l'espace scolaire officiel concernant le port de signes convictionnels et du radicalisme religieux à l'école ont aussi été soulevées.** Une piste à privilégier pour faire de l'école un lieu de compréhension et de tolérance pourrait être la consolidation du cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) comme un espace neutre, invitant à la compréhension du monde, à la pratique du doute, de la contradiction, à la méthode argumentative. Dans ce contexte, on refuserait l'irruption d'enseignants de religion au cours de CPC.

#### V. Pour un partenariat Parents-Écoles et pour la place centrale de l'élève dans le système scolaire.

**L'élève doit être replacé au centre des priorités politiques et des projets pédagogiques.**

Pour **apaiser les tensions entre les familles et l'école**, différentes pistes ont été évoquées par les intervenants :

. **le respect de la gratuité scolaire** : face aux difficultés financières rencontrées par deux tiers des parents, les frais scolaires font l'objet de nombreuses critiques. La question du respect de la Constitution belge est soulevée. La gratuité scolaire devrait être une réalité.

. **l'inclusion et l'orientation équitable** : les orientations abusives ou les relégations d'élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés vers l'enseignement spécialisé ou professionnel, sans réel projet, doivent être combattues. Il s'agit notamment pour les établissements de donner une meilleure information à des parents parfois dépassés sur leur droit de refus.

. **le soutien aux contre-pouvoirs** : la préservation du financement des associations de parents (telles que la FAPEO) et des secteurs associatifs, indispensables à l'expression démocratique et à la défense des droits humains au sein du système scolaire, est un impératif de société.

**. Pistes de rationalisation budgétaire proposées :**

Pour financer ces investissements indispensables (réduction de la taille des classes, amélioration des équipements scolaires, équipes pluridisciplinaires avec puéricultrices et assistants sociaux), **le CEG suggère de réaliser des économies d'échelle qui pourraient être significatives en mettant fin à la dispersion des moyens due à la logique de réseaux concurrents et en abandonnant la pratique coûteuse et inefficace du redoublement.**

Investir dans le bien-être à l'école est la condition *sine qua non* du bien-être et de la réussite des élèves.